

F.S.U Le Communiste Inter 87

Feuille d'Infos Syndicales N°15 . Mairie d'Isle . Février. 2009

EDITO

La responsabilité de la crise financière n'incombe pas à la majorité de la population, mais pourtant elle devrait en subir les conséquences (prétexte pour licencier et demander de se serrer encore plus la ceinture comme si cela était possible !). Avant la crise financière, c'était déjà la crise sociale pour bon nombre de personnes (augmentation des charges courantes et dépenses quotidiennes...). Dans le même temps, les profits ont progressé sans que les salaires suivent ce qui a occasionné une perte du pouvoir d'achat.

Le démantèlement du secteur public crée une médecine, une éducation, des services à deux vitesses, seuls ceux qui pourront payer y auront accès.

Les banques ont touché 10 milliards, sortis par miracle alors que soi-disant les caisses étaient vides. Elles le sont surtout lorsqu'il s'agit de financer les dépenses sociales.

Le bouclier fiscal représente un cadeau de plusieurs milliards à une minorité de personnes.

Il faudra se contenter de 2,7 milliards pour des mesurètes à court terme qui ne résoudront en rien le problème de fond, une tentative pour stopper le mouvement social.

C'est encore et toujours aux salariés, demandeurs d'emploi et retraités de faire des efforts.

Il paraît même qu'il ne faut surtout pas revendiquer d'augmentation de salaire en période de crise, c'est mal venu !

Nous pensons au contraire que seule une mobilisation massive permettra une redistribution des richesses.

La mobilisation des agents de la Mairie d'Isle a permis un rééquilibrage des rapports avec la Municipalité. Un contrepoids indispensable et légitime afin

d'ouvrir un nécessaire dialogue social. Deux réunions ont eu lieu respectivement le 28 novembre et le 20 décembre 08. Notre syndicat est demandeur de tout changement qui vise à améliorer le service aux usagers. Les conditions de sa réalisation sont la prise en compte du statut des fonctionnaires territoriaux qui garantissent le service public, de l'expérience et du travail jusque là accompli par les agents, des relations de coopération dans et entre les services. Car nous savons qu'il est dans l'air du temps de mettre en œuvre d'autres méthodes visant à exacerber l'individualisme, le chacun pour soi dans le but de «diviser pour mieux régner». Nous agissons en fonction du mandat qui nous a été donné par la majorité des agents pour obtenir des accords collectifs bénéfiques à tout le monde, fonctionnaires et usagers. Nous savons que vous attendez que l'engagement d'écoute donné par le Maire et les Conseillers Municipaux se traduise en actes concrets. La démarche globale de toute réorganisation de service doit être expliquée car chaque agent doit pouvoir en comprendre et en vérifier l'efficacité dans la perspective d'une amélioration du service public.



COMPTE RENDU DU CTP du 18 décembre 2008 à 16H30.

Etaient présents pour l'administration :

Gilles BEGOUT, Pierre AUZEMERY, Marie LAPLACE, Muriel LAUVERGNE-NIMYLOWYCZ, Christophe MALIFARGE, Eric ELCHINGER, Françoise BLANCHARD-ROGERIE, Bernard ANACLET.

Etaient présents pour la FSU INTER 87 :

Marie-France MORELON, André MAZALEYRAT, Martine LAURENT, Christian BECHADE, Hervé FAURE

Jean-Pierre DELAGE-DAMON, Richard CHAMBORD, Fabien TARNAUD, Jean-Pierre BONNAUD.

Assistaient également à la réunion à titre consultatif : Françoise BOURGUIGNON, Ellen DECUIGNIERE, Joëlle PENOT (Directrice de la Résidence Fleurie).

Etait excusée : Valérie DESMAISON.

Le Président déclare que le quorum est atteint et que la séance peut avoir lieu.

M.BECHADE propose 3 questions à rajouter à l'ordre du jour de la réunion : l'augmentation du nombre de chèques déjeuner, la revalorisation de la prime annuelle, le remplacement du personnel.

1) APPROBATION DU CTP DU 29/09/2008.

M. FAURE fait part d'une erreur concernant la question du quorum : l'ancien règlement intérieur mentionnait les $\frac{3}{4}$ des membres élus, le nouveau texte prévoit les $\frac{2}{3}$ des représentants.

2) MISE EN PLACE DU CTP :

Suite aux élections professionnelles il y a lieu de modifier la liste des représentants du personnel.

Une liste en présence, celle de la FSU obtient 76 voix sur 88 suffrages exprimés et 99 inscrits.

Les élus titulaires : André MAZALEYRAT, Marie France MORELON, Christian BECHADE, Martine LAURENT, Hervé FAURE.

Les élus suppléants : Valérie DESMAISON, Jean-Pierre DELAGE-DAMON, Fabien

TARNAUD, Richard CHAMBORD, Jean-Pierre BONNAUD.

Un nouveau règlement intérieur est présenté, il intègre notamment la règle des $\frac{2}{3}$ pour atteindre le quorum. Il sera donc de 7 membres pour que le CTP puisse siéger (6,66 arrondis à 7).

La question de l'intervention des suppléants dans les débats est soulevée par Mme Françoise BLANCHARD-ROGERIE. Le Maire précise que la loi ne les autorise pas à prendre la parole mais que l'assemblée tolère leur participation aux discussions. Ils ont voix délibérative, seulement lorsqu'ils sont amenés à remplacer les titulaires. Le Maire rappelle également le caractère non nominatif du CTP.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3) BILAN DE LA FORMATION 2008.

Résidence Fleurie : 7 agents titulaires ont suivi une formation, 30 jours de stage dont formation continue et préparation aux concours.

Mme DECUIGNIERE intervient pour expliquer que le plan de formation est en cours d'élaboration. La demande en besoins de formation passe par les chefs de service, les retours sont bons.

M.FAURE intervient au sujet de la demande de congé formation d'un agent de la Résidence Fleurie rejetée par le Centre de Gestion (aucun financement n'existe). Cette personne dépend du CTP de la Mairie d'Isle pour les questions de formation. La FSU pose la question de l'intégration du financement de ce congé formation dans le budget de la Mairie d'ISLE.

Le Maire explique qu'il a rencontré le Directeur de Centre de Gestion et a évoqué la possibilité d'une prise en charge partagée de 50%. L'agent ainsi que le syndicat sont invités à intervenir auprès du Centre de Gestion dans cette perspective.

4) MOUVEMENT DE PERSONNELS :

2008 = 20 créations et 20 suppressions de postes.

7 agents titularisés depuis le mois de mars.

2 agents des services techniques ont souhaité changer de poste de travail, le Maire a donné son accord.

Deux agents ont fait valoir leur droit à mutation. Les départs à la retraite ont été pourvus par de nouveaux recrutements.

M.MAZALEYRAT fait remarquer que le poste de chargé d'études dans le cadre d'une réorganisation des missions du responsable des services techniques avait été présenté comme indispensable pour le fonctionnement de la collectivité. Il est tout simplement aujourd'hui supprimé !

Le Maire répond que cette personne ne pouvait pas continuer sur son poste et qu'elle n'a rien perdu de son salaire.

Mme BLANCHARD-ROGERIE indique qu'il est difficile d'évaluer la nature des postes transformés à travers le jeu d'écriture des postes supprimés et créés.

5) ORGANIGRAMME DES SERVICES

Un nouvel organigramme est présenté. M.FAURE propose de le modifier en ce qui concerne les catégories d'emploi concernant l'urbanisme et la sécurité qui devraient apparaître au même niveau que les chefs de service (cadre B et A). Il manque également l'intégration du RAM, poste de catégorie B.

Le Maire indique que cette modification sera prise en compte.

NB : La question pourrait également se poser concernant 2 agents de catégorie B des services administratifs.

Mme DECUIGNIERE précise qu'un agent a été promu contrôleur au sein des services techniques. La FSU entend cette remarque et pense que cette promotion pourrait entraîner une redéfinition de ses missions et responsabilités.

Le Maire fait part de l'organisation d'une astreinte au niveau des écoles pour être réactif et faire face aux

remplacements urgents. Elle est prévue de 7H à 9H et concerne Mme DECUIGNIERE (*tiens le caractère non nominatif du CTP n'est pas respecté !*).

Vêtements de travail : Il est proposé par l'autorité territoriale d'équiper les agents en vêtements de travail adaptés à leurs missions. Ceux qui en bénéficieraient ne percevraient pas ou plus la prime de 65,48€.

La FSU demande à consulter le personnel sur cette question afin d'étudier plus précisément le caractère réglementaire (obligation de la collectivité en matière de sécurité). La décision est reportée au prochain CTP.

Les agents sont invités à donner leur avis auprès de leurs représentants syndicaux.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL : La Municipalité, après avoir notamment consulté et entendu les arguments de la FSU a voté à l'unanimité une motion contre ce dispositif qu'elle considère comme inapplicable.

Elle propose néanmoins d'adresser aux agents qualifiés pour encadrer des enfants une lettre basée sur le volontariat. Cette démarche est invoquée au nom de la liberté des agents de souscrire ou non au SMA !



Etonnant que la Municipalité laisse le choix aux agents d'appliquer ou non une loi, imaginons que cela se généralise à l'ensemble des nouveaux textes ! C'est à la Municipalité de prendre ses responsabilités.

De plus, lors de l'entrevue avec la FSU, le Maire s'est engagé à ne pas solliciter les agents territoriaux en remplacement des professeurs d'école en grève. Cette démarche quelque peu insolite serait proposée tout en espérant qu'aucun agent n'y souscrive! (Ceci dans l'attente que cette loi soit annulée).

Fermeture exceptionnelle des services 1H veille de Pâques et de Pentecôte. Le Maire propose en remplacement 1H veille du 24 et 31 décembre. Le syndicat demande un report de décision au prochain CTP afin de consulter les agents sur cette question. **Donnez votre avis à vos représentants syndicaux dans les différents services.**

QUESTIONS DE LA FSU INTER 87

Augmentation du nombre de chèques déjeuner :

La réponse est négative pour l'année 2009. C'est à rediscuter dans six mois. Pendant cette période sera étudiée avec les responsables du restaurant scolaire et de la Résidence Fleurie la possibilité de prendre des repas dans leurs structures respectives.

Augmentation de la prime annuelle :

Le Maire va y réfléchir, il est plutôt favorable mais pas dans l'immédiat, suite à l'incidence financière des recrutements effectués.

Remplacement aux écoles des personnes en arrêt maladie :

Martine LAURENT fait part du non remplacement d'une personne à l'école primaire. Les agents présents ont paré au plus urgent (nettoyage des sanitaires et des classes pour l'accueil des enfants dans les meilleures conditions).

Le Maire salue la conscience professionnelle du personnel qui a fait face au plus urgent et laisse la parole à Mme DECUIGNIERE, responsable des ressources humaines, présente au CTP à titre consultatif.

Le discours est tout autre et vient même contredire la réponse du Maire. « Les agents n'ont pas à faire le travail qui ne

leur incombe pas, si un seul jour le nettoyage n'est pas fait, ce n'est pas grave.....). Cette réponse demande des éclaircissements.

REUNION DU MARDI 20 JANVIER 2009 à 18H30 à la Mairie d'Isle.

Une délégation syndicale de 9 représentants est reçue par le Maire et 9 membres du Conseil Municipal.

C'est la deuxième réunion suite à la grève du 7 novembre 2008.

La question des réunions mensuelles entre le syndicat et la Municipalité est abordée. Pour la FSU, après l'ouverture d'un nécessaire dialogue suite au débrayage du personnel, il ne faut pas rendre ces réunions systématiques pour plusieurs raisons :

- le fonctionnement des services et l'organisation du travail sont des sujets de la compétence du Comité Technique Paritaire.
- le syndicat comme la Municipalité peuvent prendre l'initiative d'une réunion suivant le contexte et le climat dans la perspective de négociations.

Le Maire ouvre la séance en relatant les ajustements opérés afin de mieux prendre en compte les demandes des agents, rencontres organisées dans les différents services..... et laisse la parole aux représentants syndicaux.

La FSU INTER 87 fait l'analyse de la situation :

En préambule, nous regrettons que soit sortie dans le bulletin municipal une réponse partielle au tract diffusé lors de la grève, sans que soit fait référence au texte intégral produit par le syndicat et cela surtout dans une période où les deux parties recherchaient l'apaisement.

Après le passage du Maire dans les différents services, les agents sont en attente de voir comment les paroles se traduiront en actes (prise en considération du travail accompli, de l'expérience, de la valeur de

coopération qui garantie le service public aux usagers, l'arrêt des méthodes de division issues du « chacun pour soi »...)

Nous avons fait part du flottement autour de la question de la notation, évaluation individuelle qui ne peut donner lieu à des consignes globales du type « gel de la note ». Les textes prévoient que la DGS a pour mission de proposer une note au Maire, l'avis du chef de service **peut** être sollicité. L'intervention du chef de service nous paraît indispensable. Mais dans l'éventualité où il n'est pas en mesure d'assurer cette évaluation (il vient juste de prendre ses fonctions) cela ne doit pas pénaliser l'agent qui a passé une année en service et qui a toute légitimité à être noté.

Chaque agent a la possibilité de saisir par courrier le Président de la CAP afin de contester la note attribuée.

La suppression de la note est testée par certains corps de l'Etat et communes, en vue d'un rapport qui ne sera pas présenté avant mars 2010.

De plus, un gel de note peut être dommageable à l'agent en terme de mobilité, de mutation surtout dans le cas où la progression est stoppée.

Le Maire se rapprochera de la DGS qui a déjà pris la mesure de l'organisation de la notation.

La possibilité d'affectation des ATSEM à l'accueil de Loisirs est évoquée suite à des réunions avec la responsable des Ressources Humaines.

La FSU explique que, même s'il est possible légalement de les affecter dans cette structure pendant les vacances, il faut prendre en compte plusieurs éléments :

Les ATSEM passent toute l'année scolaire avec les enfants, une coupure pendant les vacances semble indispensable.

Les vacances scolaires sont le seul moment pour prendre et choisir ses périodes de congés, le temps d'école

correspondant à une contrainte liée à la nécessité de service.

Les ATSEM déjà en poste depuis de nombreuses années ont obtenu une équivalence sans avoir participé aux formations correspondantes. De ce fait, elles peuvent ne pas se sentir dans l'immédiat aptes à accomplir des missions d'animation à l'accueil de Loisirs.

Une démarche d'animation (l'encadrement d'enfants dans un contexte autre que l'école) demande d'une part, une période d'adaptation mais d'autre part, doit être envisagée sur la base du volontariat. L'animation périscolaire implique la participation à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique.

Le Maire ainsi que Mme RABEYROLLES s'engagent à prendre en compte nos remarques, à accompagner les ATSEM dans leur éventuelle participation basée sur le volontariat, à faire cette proposition dans la concertation sans « forcing ».

Nous réitérons notre demande pour deux agents en situation difficile :

- Une personne titulaire à temps non complet qui demande depuis plusieurs années une augmentation de ses heures de travail dans la perspective d'un temps complet.
- Un agent contractuel à temps incomplet depuis plus de 8 ans qui demande sa titularisation, et un passage à 28H afin de pouvoir cotiser à la retraite des fonctionnaires, la CNRACL.

La Municipalité, sensible à ces situations précaires, a demandé une étude à la DGS afin d'envisager la titularisation de l'agent contractuel et afin de donner aux deux agents concernés des heures en priorité en fonction des besoins de la collectivité.

Il est rappelé par la FSU que le protocole d'accord régissant la RTT est toujours en

vigueur, et que certains secteurs (écoles, restaurant scolaire, service culturel...) sont organisés spécifiquement en fonction de la nécessité de service. Toute modification doit être présentée et négociée au sein du CTP.



DU MANAGEMENT AU « DOUX FASCISME »

(extrait du *Nouvel Observateur* du 29 janvier)

Le nouvel Obs : De nombreux professionnels s'unissent aujourd'hui pour dénoncer la « casse des métiers ». Pour vous, c'est la logique managériale qui serait en cause ?

Michela Marzano : Oui, tout ça a commencé dans les années 80 à l'intérieur des entreprises avec le conditionnement des gens par le management. On a développé l'esprit du chacun pour soi, la culture du chacun pour soi, de la performance personnelle et l'idée que le travail rime avec épanouissement. Un tas d'injonctions qui ont contribué à l'effritement général des solidarités, à l'affaiblissement considérable des syndicats. Cette logique du « diviser pour mieux régner » a connu son apogée dans les années 1990. Depuis cette politique managériale a doucement envahi l'espace public, adaptée aux hôpitaux, aux écoles, à la justice, à la police...

Le nouvel Obs : Comment se manifeste ce culte de la performance ?

Michela Marzano : Nicolas Sarkozy fait tout le temps référence à la réussite, au

mérite, appelle à faire toujours plus de chiffre. On met partout en œuvre des systèmes d'évaluation, pour les enfants, les enseignants, les médecins, les malades mentaux. L'individu se trouve ainsi réduit à une valeur marchande, dont on estime par ces moyens la capacité à servir « l'entreprise France », grande fabrique d'idéal et de richesse. La seule question qui vaut désormais, c'est « comment faire ? ». On a complètement oublié le « pourquoi ? », c'est-à-dire la question du sens. On met à l'écart toute pensée critique. La pratique aujourd'hui très répandue du coaching en est révélatrice. L'individu doit penser en terme de « stratégie comportementale » et de « capital à faire fructifier ». Exit la complexité de l'être humain et ses contradictions.

Le nouvel Obs : Vous allez même jusqu'à parler de l'installation en France d'un « doux fascisme ». Qu'entendez-vous par là ?

Michela Marzano : Oui, cela n'a rien à voir avec le fascisme des années 1930-1940 en Italie. Il s'agit d'un mode de gouvernement moderne caractérisé d'abord par le retour d'un leader charismatique, avec Nicolas Sarkozy. Puis par une idéologie de l'amalgame qui consiste à tenir d'une part, un discours progressiste, en disant par exemple stop à la logique de marché quand la crise éclate et d'autre part, à lancer des réformes qui correspondent plus que jamais à une logique managériale. C'est comme ça que les clivages politiques explosent et que d'autres clivages s'installent entre les gens notamment. Enfin ce doux fascisme s'illustre par un transfert de la logique d'entreprise aux domaines de l'espace public, provoquant l'effacement de cette frontière qui conditionne toute démocratie libérale.

Propos recueillis par Elsa Vigoureux

M. Marzano, auteur d'« Extension du domaine de la manipulation, de l'entreprise à la vie privée », Grasset.